

# Programme de services de la Maison Arbour

## Pre-Admission

Planification des services pour le ou la jeune en crise et analyse des options

La demande est soumise à la Maison Arbour et est examinée par le personnel.

Conférence de cas expresse avec les fournisseurs de services

La Maison Arbour communique avec l'auteur de la demande.

L'auteur de la demande est informé de l'acceptation ou du refus de la demande.

Accueil

Le ou la jeune et ses proches ou sa famille visitent la Maison Arbour avec la coordonnatrice ou le coordonnateur.

Rencontre préparatoire pour discuter de la durée du séjour et planifier la sortie

L'équipe de la Maison Arbour se réunit pour discuter des rôles, des attentes, de la planification, de la gestion de cas et de la navigation des services.

## Admission

La coordonnatrice ou le coordonnateur de la Maison Arbour effectue l'admission.

Une coordonnatrice ou un coordonnateur clinique effectue les évaluations de dépistage dans les 72 heures suivant l'admission.

Une demande de services de psychologie est effectuée. L'évaluation diagnostique/psychologique est entamée.

Le personnel discute régulièrement avec le ou la jeune de ses objectifs et de ses projets lors de sa sortie.

L'infirmière praticienne détermine si le ou la jeune a des besoins médicaux.

Un plan de sécurité est établi. Le plan est ajusté au besoin.

Chaque semaine, le personnel de la Maison Arbour et les fournisseurs de services communautaires tiennent une réunion pour planifier la transition.

## Semaine 2

Chaque semaine, le personnel de la Maison Arbour et les fournisseurs de services communautaires discutent de la transition à venir et du plan d'action.

L'équipe s'entend sur les buts à viser pour le ou la jeune.

## Semaines 3 à 6

Chaque semaine, le personnel de la Maison Arbour et les fournisseurs de services communautaires discutent de la transition à venir et du plan d'action.

La ou le psychologue effectue des évaluations supplémentaires (au besoin) et présente le profil psychologique final à l'équipe.

Après consultation du profil psychologique, les buts pour la transition sont abordés avec le ou la jeune, ses proches ou sa famille et les gestionnaires de cas.

La coordonnatrice ou le coordonnateur communique avec les fournisseurs de services pour que le ou la jeune commence à en bénéficier.

30 jours avant la sortie du ou de la jeune, le personnel informe les proches ou la famille de la date de sortie.

L'équipe établit un plan d'action pour faciliter la sortie. L'équipe révisé aussi les buts du plan de transition.

## Semaine 7

La coordonnatrice ou le coordonnateur de la Maison Arbour présente un plan de généralisation des habiletés et de surveillance couvrant les 2 à 3 mois suivants.

La coordonnatrice ou le coordonnateur continue de faciliter l'accès aux services pour le ou la jeune et sa famille.

## Semaine 8

Une dernière réunion de planification de la sortie et de la transition a lieu au cours de la dernière semaine du ou de la jeune à la Maison Arbour.

L'équipe passe en revue les buts du plan de transition et discute des progrès réalisés vers la généralisation des habiletés.

La coordonnatrice ou le coordonnateur de la Maison Arbour présente un calendrier de surveillance des progrès et des réunions de suivi (toutes les deux semaines au lieu de chaque semaine).

Les évaluations de sortie sont effectuées.

## Semaine 9

Le ou la jeune fait un retour à son milieu de vie familial. La ou le gestionnaire de cas communautaire surveille l'atteinte des buts du plan de transition et coordonne l'offre de services additionnels à la famille ou aux proches.

Chaque semaine, le ou la jeune et ses proches ou sa famille participent à des réunions de transition pour assurer le maintien des services.

La Maison Arbour continue d'offrir l'appui nécessaire pendant 2 à 3 mois pour aider le ou la jeune à généraliser ses habiletés.